

Transmettre votre patrimoine pour construire une société plus juste

Grâce à son statut d'association reconnue d'utilité publique et d'intérêt général, les legs, assurances-vie et donations transmis à APF France handicap sont entièrement exonérés de droits de succession.

En fonction de votre situation personnelle, familiale et de vos souhaits, trois possibilités s'offrent à vous pour exprimer votre générosité :



Le legs vous permet de transmettre, après votre décès, tout ou partie de votre patrimoine à l'association.



Le contrat d'assurance-vie comporte une clause par laquelle vous désignez l'association comme bénéficiaire de votre contrat.



La donation vous laisse la possibilité de donner définitivement, de votre vivant, un bien (un terrain, une maison, une somme d'argent...) à l'association.

Une équipe dédiée, à votre écoute

Transmettre son patrimoine est un geste important de la vie qui mérite réflexion et nécessite du temps pour mûrir. C'est pourquoi, au siège de l'association, une équipe est à votre disposition pour vous accueillir, vous renseigner et vous accompagner dans votre démarche. Si vous le souhaitez, elle peut également venir à votre rencontre. Tous les échanges demeurent bien sûr strictement confidentiels.

Selon votre lieu de résidence, Laure Bigarré et Claire Genevray peuvent vous mettre en relation avec la personne chargée de l'accueil de nos bienfaiteurs dans votre région.

Laure Bigarré
01 40 78 69 18
laure.bigarre@apf.asso.fr



Claire Genevray
01 40 78 69 09
claire.genevray@apf.asso.fr

Pour aller plus loin, vous pouvez recevoir notre documentation sur les legs, donations et assurances-vie en faveur d'APF France handicap, en remplissant le coupon au dos de cette page.

Oui, nous sommes déterminés à poursuivre notre juste combat, débuté il y a 90 ans, en faveur des personnes en situation de handicap.

Oui, nous pensons que toutes les personnes ont des droits avant d'avoir des besoins.

Oui, nous avons besoin de compter sur votre générosité pour créer une société inclusive et solidaire dont nous serons ensemble les artisans engagés.

Votre générosité nous donne les moyens d'agir.

Réussir avec vous une société solidaire

Nous avons l'ambition d'agir pour une société inclusive et solidaire, avec toutes les personnes, concernées ou non par le handicap, partageant la volonté d'un autre modèle de « vivre et faire ensemble ». C'est grâce à vous que nous pourrions transformer cet idéal en réalité.

Merci d'être à nos côtés pour poursuivre et intensifier nos actions.



APF France handicap
Service Relations Bienfaiteurs
17 bd Auguste Blanqui
75013 PARIS
apf-francehandicap.org



Travailler c'est exister

Rechercher un emploi et s'y maintenir quand on est en situation de handicap demeure encore très compliqué. D'autant qu'à compétences égales, un travailleur handicapé a 50 % de chances en moins d'être engagé*. C'est pourquoi, APF France handicap se mobilise au quotidien pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en mettant en place des dispositifs d'insertion adaptés.

* Enquête Agefiph-Ilop, menée auprès des personnes en situation de handicap et publiée en septembre 2020



Accéder c'est exister

En France, 9 personnes sur 10 éprouvent des difficultés d'accessibilité lors de leurs déplacements*. Être en situation de handicap, c'est être confronté(e) au manque d'accessibilité des transports, des commerces, des lieux de soin... C'est pourquoi APF France handicap a mis en place un vaste plan d'actions pour un environnement sans obstacle pour une société ouverte et adaptée à tous.

* Enquête APF France handicap-Ilop, janvier 2020



Partager c'est exister

Une personne sur trois en situation de handicap souffre d'isolement* « tous les jours ou presque » ou « souvent ». Cet isolement peut avoir des conséquences psychologiques et physiques importantes. C'est pourquoi, les 96 délégations APF France handicap organisent tout au long de l'année des activités en groupe et des visites à domicile, notamment en zone rurale où l'isolement est encore plus prononcé.

* <https://www.fondationdefrance.org/fr/solitude-et-handicap-ou-maladie-chronique-la-double-peine-une-etude-de-l'observatoire-de-la-sante>, 2020

Legs • Donations • Assurances-vie



Et si votre générosité rendait l'impossible **POSSIBLE?**

Éducation • Formation • Emploi • Logement • Santé



Après des études d'assistante administrative, **Inès** pensait accéder au marché du travail sans subir de discrimination. Mais depuis sa sortie de l'école, elle doit faire face à bien des préjugés difficiles à surmonter lorsqu'elle annonce qu'elle est en fauteuil roulant. Elle doit se battre au quotidien pour convaincre de ses compétences.

90 ans et une ambition intacte



Pascale Ribes
Présidente

La qualité de notre association, s'il ne fallait lui en reconnaître qu'une seule, tiendrait sans aucun doute dans ce constat : nous sommes resté.e.s, depuis 90 ans, fidèles à nos engagements. Notre vocation de défendre les droits des personnes en situation de handicap n'a jamais faibli, notre lutte contre les injustices est permanente, l'impossible ne nous fait pas peur.

Grâce à la ténacité de nos adhérents, de nos militants et au soutien de nos bienfaiteurs, des victoires importantes ont été remportées sur de nombreux fronts, mais il reste encore beaucoup à accomplir. Pour aller au-delà du chemin déjà parcouru, vous pouvez être partie prenante du combat essentiel que nous menons pour que chacun.e trouve sa juste place en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la mobilité, etc.

En choisissant de transmettre, tout ou partie de votre patrimoine, à notre association par un legs, une donation ou une assurance-vie, vous contribuerez à nous donner les moyens de construire une société inclusive et solidaire. Merci du fond du cœur pour l'intérêt que vous portez à nos actions et pour votre engagement à nos côtés.

96
délégations
départementales
pour agir au plus près
des personnes isolées

440
structures
d'accompagnement
qui accueillent
35 000
personnes
(enfants, adolescents
et adultes)

4 600
personnes
en situation de handicap
employées dans les
51
établissements
APF Entreprises

18 000
adhérents
dont
700
élus
dans des conseils
de département
et de région

12 500
bénévoles
dont
6 500
réguliers

Léguer, c'est agir concrètement



Yvonne et Maurice Nous sommes donateurs depuis plus de 15 ans déjà et avons deux petits-enfants qui ont tout ce qu'ils désirent. C'est pourquoi nous voulons que notre argent puisse profiter à des enfants handicapés qui en ont vraiment besoin. Par ce geste, nous souhaitons qu'ils puissent se déplacer, changer d'air et soulager aussi leur famille. Nous voulons que notre assurance-vie aille à la délégation de Savoie, qui se trouve à Chambéry tout près de chez nous."

Auvergne-Rhône-Alpes



Gabrielle Touchée par la polio dès l'enfance, j'ai été appareillée et suis maintenant en fauteuil. Tenace de caractère, mon handicap ne m'a jamais empêchée de travailler. J'ai eu la douleur de perdre mes enfants puis mon mari. Au décès de ce dernier, j'ai pris certaines dispositions. Cela fait plus de 20 ans que j'ai désigné APF France handicap bénéficiaire de mes biens avec charge de reverser à deux autres associations une petite somme d'argent. Et depuis, je continue à vivre pleinement."

Pays de la Loire



Pierre À la lecture du journal « Plus forts Ensemble » d'APF France handicap, j'ai trouvé un article sur les legs qui m'a amené à réfléchir. C'est ainsi que j'ai contacté le service relations testateurs pour en savoir plus. Un rendez-vous m'a été proposé pour échanger sur ma situation et nous avons pu bien discuter. Mes convictions ont été renforcées et j'ai choisi de leur léguer tous mes biens. C'est un geste de fierté de donner aux autres ce dont j'ai pu profiter au cours de ma vie."

Hauts-de-France

Pour des raisons de confidentialité, les photos ne sont pas celles des testateurs.

Pour recevoir notre documentation sur les legs, donations et assurances-vie en faveur d'APF France handicap, nous vous remercions de bien vouloir nous renvoyer le coupon ci-dessous, sous enveloppe affranchie à :

APF France handicap – Service Relations Bienfaiteurs
17 bd Auguste Blanqui – 75013 Paris



Je souhaite recevoir votre documentation sur les legs, donations et assurances-vie

Je souhaite être appelé(e) entre h et h.

Tél.

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

E-mail

Les informations recueillies sur ce formulaire sont destinées à APF France handicap – Direction des ressources et aux tiers que nous mandatons. Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé par APF France handicap, à des fins de gestion de la relation avec les bienfaiteurs et des dossiers de legs, assurances vies et donations. Le responsable de leur traitement est APF France handicap – 17 bd Auguste Blanqui – 75013 Paris qui dispose d'un Délégué à la Protection des Données (dpo@apf.asso.fr). Ces informations sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées, soit 9 ans au maximum, sauf cas particuliers et autorisation expresse ou légale. APF France handicap ne transfère pas ces données en dehors de l'Union européenne. Elles ne sont ni louées, ni vendues à des tiers et ne font pas l'objet d'un échange avec d'autres organismes du secteur caritatif. Conformément à la loi Informatique et Libertés, et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité et d'opposition au traitement des données vous concernant en contactant : APF France handicap – Service relations bienfaiteurs – 17 bd Auguste Blanqui – 75013 Paris – accueil.bienfaiteurs@apf-francehandicap.org. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

